



Vie communale Projet de Ville Commerce Mobilité Sécurité Environnement Urbanisme Travaux Propreté Emploi Logement Quartier Sports Jeunesse Social Culture
 Enseignement Tourisme civil International Finances

Communiqué Collège du 10/05/2013



Collège communal de la Ville de Liège du vendredi 10 mai 2013

Le Collège Communal de la Ville de Liège s'est réuni à l'Hôtel de Ville, ce vendredi 10 mai 2013, sous la présidence de M. Willy Demeyer, Bourgmestre.

- Embellissement des façades commerciales à Liège

Embellissement des façades commerciales à Liège

Mme Maggy Yerna, Echevin du Développement économique et territorial, du Logement et du Personnel, a fait au Collège communal une déclaration relative à l'embellissement des façades commerciales à Liège.

Différentes études ont prouvé que **l'embellissement des façades permet de dynamiser les rues commerçantes**. Des façades de qualité et entretenues confèrent en effet une image de quartier prospère et accueillant.

C'est la raison pour laquelle les autorités communales ont décidé d'adopter au Conseil communal de mars 2012 une **prime spécifique** afin d'encourager les travaux effectués dans ce sens, le principe étant de concentrer cette aide dans un nombre limité de linéaires commerciaux définis dans le Schéma de Développement commercial à dynamiser en priorité.

La prime comporte 2 parties qui visent chacune un objectif précis dans un contexte :

- l'embellissement des façades des immeubles ;
- l'aménagement d'accès indépendants vers les logements.

Le budget communal alloué pour 2012 était de 50.000€ et les linéaires commerciaux concernés arrêtés par le Collège étaient les rues Souverain-Pont et Neuvise ainsi que les parties des rues de la Cité et Cathédrale situés entre ces 2 rues.

Durant 6 mois d'application (le règlement n'étant qu'effectif en juin), **8 dossiers de demande de prime ont été introduits** : 2 ne rentraient pas dans le cadre du règlement, 3 étaient incomplets et **3 ont été accordés pour un montant de 7.000€ chacun**.

Un nouveau texte vient d'être adopté par le Conseil communal du 29 avril dernier apportant quelques précisions mais gardant la même logique :

- taux de subventionnement de 45% du coût des travaux HTVA majoré à 55% pour les dossiers groupés de minimum 3 façades ;
- plafond de 7000 € pour la partie 1 (embellissement de la façade) ;
- plafond de 4000 € pour la partie 2 (accès vers les logements).

Lors du Collège communal de ce jour, il a aussi été **décidé de garder les linéaires commerciaux de 2012 mais d'ajouter les rues de la Madeleine, Lombard, Jasmin-Saint-Roch et de Gueldre**.

Dans le même temps, il a aussi été décidé de faire paraître **un guide des bonnes pratiques pour les devantures commerciales** du centre de Liège. Ce guide est un véritable outil mis à disposition des commerçants afin de les sensibiliser, informer et conseiller et dès lors de les aider dans la conception de leur devanture commerciale.

Il reprend :

- les réglementations existantes telles que le règlement régional d'urbanisme, le règlement communal sur les bâtisses, le règlement de police pour l'occupation du domaine public tout en les illustrant par des photos ;
- des recommandations regroupées en fonctions des différentes parties de la devanture comme les enseignes, l'éclairage, les stores, etc. ;
- des informations sur les primes ;
- des renseignements sur les démarches à effectuer.

Vous pourrez vous en procurer un exemplaire au Département de l'Urbanisme, au Bureau du Commerce ou encore en le téléchargeant sur le site de la Ville.

